



PELERINAGE à NOTRE-DAME DE LOURDES du lundi 6 au samedi 11 avril 2026

INSCRIPTION HOSPITALIER (au service des pèlerins-accompagnés)

Feuille d'inscription à retourner **IMPERATIVEMENT avant le 1^{er} février 2026**
à Hospitalité Jurassienne – Maison du diocèse 21 rue St Roch 39800 Poligny

Cadre réservé à
l'administration :

NOM :

Prénom :

Adresse

.....

Date de naissance : / / Taille pour tenue hospitalier (36, 38, etc.) : ou (S M L XL XXL, etc.)

Tél portable : N° tél famille (à joindre en cas d'urgence) :

E-mail :

Je viens servir à l'Hospitalité Jurassienne pour la première fois - **Réunion des nouveaux hospitaliers le samedi 28 février 2026 de 9h00 à midi** - Maison du diocèse Poligny – je serai présent(e) Oui Non

SOUHAITS POUR LE SERVICE (mettre une croix selon votre choix mais les nécessités de service guideront votre affectation) :

salle à manger chambres brancardage linge pôle médical animation administration

J'accepte également (facultatif) : *↳ Le brancardage n'exclut pas l'aide dans un autre service et vice-versa*

de faire une **garde de nuit** (21h00/6h30) → Ce sera la 1^{ère} fois ? Oui

de faire une **garde de jour** cette année (matin ou AM selon les besoins du service)

de faire une **garde en salle à manger** déjeuner dîner

d'être responsable de chambre(s)

d'accompagner un pèlerin aux piscines pour le simple Geste de l'Eau sans immersion (si prévu ainsi)

Je suis déjà venu(e) mais souhaite cette année un service allégé et accepte de prendre un service « **Hospitalier aidant** » et demande à être logé(e) à l'accueil Notre Dame

↳ Si vous avez des problèmes de santé, pensez à apporter vos traitements et ordonnances (+ carte Vitale, carte Mutuelle)

Je serai présent(e) à la **Journée des services samedi 14 mars 2026 (journée infos formation)**, chacun apporte son pique-nique

TENUE DE SERVICE : Il est demandé de porter la tenue de service spécifique à l'Hospitalité

Pour tous : le foulard du pèlerinage (fourni)

Pour les hommes : polo de l'Hospitalité / blouson Hospitalité / pull bleu marine/ pantalon bleu marine ou Jean

Pour les femmes : polo de l'Hospitalité / blouson sans manche Hospitalité / cape Hospitalité, ou manteau « Softshell » / jupe... ou pantalon bleu marine, jean autorisé / pull ou gilet... bleu marine selon météo)

JE SOUHAITE ACHETER : prix *nombre* *taille* *Montant*

Polo 20,00 € €

Manteau Softshell 80,00 € €

Montant total (faire un chèque à part à HOSPITALITE JURASSIENNE) €

HEBERGEMENT :

→ **Hôtel Hélianthe-Compostelle : 540 €**

Chambre 2 pers. partagée avec ①

Chambre 3 pers. (suivant possibilité) avec ① / ②

Chambre individuelle hôtel Hélianthe (**supplément 125 € - ATTENTION** nombre limité)

Régimes spéciaux (si prescription médicale) / Allergies :

→ **Accueil Notre Dame** (pour hospitaliers aidants ou problèmes de santé uniquement) : hébergement en chambres multiples **490 €**

MONTANT A REGLER :

- Hôtel HELIANTHE/COMPOSTELLE base chambre double-triple : **540 €**
- ACCUEIL NOTRE DAME base chambre double-triple : **490 €**
- Tarif jeune étudiant (jusqu'à 25 ans – joindre copie carte étudiant) : **350 €**
- Je voyagerai par mes propres moyens, je déduis 50 €..... - €

→ Montant de mon pèlerinage : €

- + Supplément chambre individuelle HELIANTHE: **125 €** → **joindre chèque à part à : Hospitalité Jurassienne**

TRANSPORT

Le transport se fera par bus (3 ou 4 bus PMR pour les pèlerins-accompagnés – et 2 ou 3 bus Tourisme 50 places pour les hospitaliers).

SACREMENT DES MALADES proposé aux hospitaliers

- Je souhaite recevoir ce sacrement à Lourdes lors de la célébration diocésaine lors de la messe du jeudi 9 avril

REGLEMENT 2 choix sont proposés : vous devez choisir soit 1, soit 2

1 Je ne suis pas imposable sur le revenu, je règle le montant total de mon pèlerinage par :

- chèque bancaire à l'ordre de HOSPITALITE JURASSIENNE ou virement bancaire (*) ou chèques vacances
- J'opte pour un règlement en PLUSIEURS échéances (joindre tous les chèques)
↳ ATTENTION : la dernière échéance d'encaissement sera le 15 avril !

Pour le montant de 540 € (Hélianthe)	<input type="checkbox"/> En 2 fois : 2 chèques de 270 €	<input type="checkbox"/> En 3 fois : 3 chèques de 180€	<input type="checkbox"/> En 4 fois : 4 chèques de 135 €	+ Supp ch ind. <input type="checkbox"/> 1 chèque de 125 €
Pour le montant de 490 € (Accueil N-Dame)	<input type="checkbox"/> En 2 fois : 2 chèques de 245€	<input type="checkbox"/> En 3 fois : 3 chèques de 164€	<input type="checkbox"/> En 4 fois : 4 chèques de 123 €	

2 Je suis imposable sur le revenu, je fais un don du montant de ma participation que j'offre

- Chèque bancaire à l'ordre de HOSPITALITE JURASSIENNE virement bancaire (*)

Je souhaite un reçu fiscal : « je renonce à tout remboursement des frais engagés ci-dessus et les laisse à l'Association Diocésaine en tant que don ».

(*) Si paiement par virement sur le compte Société Générale :

AD HOSPITALITE JURASSIENNE

IBAN FR76 3000 3011 5000 0502 6085 714

↳ Joindre le justificatif à votre fiche d'inscription papier

Notez bien l'intitulé lors de votre virement « **Lourdes 2026 Hospitalier - DON** »

- Je valide mon inscription et confirme avoir lu et compris toutes les explications notifiées en ANNEXES.

(Date et signature)/...../.....

ANNEXES INSCRIPTION 2026

INFORMATIONS LEGALES

Documents à télécharger :

- Télécharger l'annexe au bulletin d'inscription 2026
- Télécharger les conditions générales de participation au pèlerinage 2026

Si le dossier n'est pas correctement complété ou s'il est incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement.

En demandant mon inscription au pèlerinage de Lourdes 2026 :

- J'autorise le Service diocésain des pèlerinages à enregistrer mes coordonnées mail, postale et téléphoniques, et accepte de recevoir des informations exclusivement de l'Hospitalité et de l'Association Diocésaine par mail, SMS ou courrier postal.
- J'autorise, de droit, les responsables du pèlerinage à utiliser sur les documents internes et le site du diocèse, les photos du pèlerinage et des activités connexes sur lesquelles je pourrais figurer et/ou sur lesquels pourrait figurer mon enfant. Conformément à la loi, je pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et en demander le retrait de toute publication ou diffusion.
- J'atteste avoir lu la Charte pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables du Sanctuaire de Lourdes et m'engage à l'appliquer dans tous les moments où je serai en présence/contact avec des personnes mineures et des personnes vulnérables ;
- J'accepte de me soumettre aux vérifications légales de mon casier judiciaire concernant la protection des personnes mineures et des personnes vulnérables en fournissant l'extrait B3 de mon casier judiciaire à la Direction du Pèlerinage (bulletin disponible sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>) et en le téléversant en bas de ce bulletin d'inscription ou en le présentant le 14 mars prochain, lors de la journée du service.

Le document sera supprimé dès qu'il aura été validé par un gestionnaire.

J'ai pris connaissance du programme, de la participation financière, des conditions générales de ventes et je vous confirme mon inscription

ANNULATION

Annulation par le pèlerin pour raison de force majeure (courriel ou lettre adressée au service des pèlerinages avec pièces justificatives) - **Barème d'annulation** (sur le prix total du voyage) : il sera retenu une somme de 100 € correspondant aux frais généraux.

Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages. Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 400 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

L'Hospitalité Jurassienne, le Service Diocésain des Pèlerinages, rattachés à l'Association Diocésaine Saint-Claude sis à Maison du diocèse ; 21 rue St Roch 39800 Poligny utilisent mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre strict de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris :

En conséquence, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes :

FINALITE DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

- Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse.
- Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages.
- Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration).
- Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

- Le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 2 ans.

(Article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

DESTINATAIRE DES DONNEES

- Le service des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude.
- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports, hébergements, restauration).
- Les administrations des pays concernées par les pèlerinages (si pèlerinage à l'étranger).
- L'association diocésaine du diocèse de Saint-Claude.
- Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

L'Hospitalité Jurassienne, le Service Diocésain des Pèlerinages, rattachés à l'Association Diocésaine de Saint-Claude transmettent mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage, avec mon accord, pour l'organisation de point de rendez-vous ou de transport (transporteurs locaux choisis pour le voyage en bus, ou de covoiturage).

L'Association Diocésaine de Saint-Claude utilise ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante [adresse de contact du DPO de l'association diocésaine] ou un email à [adresse email de contact du DPO de l'association diocésaine].

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

VOLET ASSURANCE : Notice d'information de la Mutuelle d'assurances St-Christophe

(Arrêté du 31 octobre 2003 – annexe de l'article A. 112 du Code des assurances)

La fiche d'information relative au fonctionnement des garanties « Responsabilité civile » dans le temps est à votre disposition sur demande (**elle est identique à celle que vous avez reçue en ces dernières années si vous avez participé au pèlerinage**).

Si vous êtes nouvel hospitalier, nous pouvons vous faire parvenir la fiche par mail ou joignez une enveloppe timbrée à votre adresse que vous joindrez à votre inscription, ou venez aux permanences, elle est également consultable sur le site Internet du diocèse, page « célébrer » puis « Service des pèlerinages » et vous trouverez le lien « [conditions générales de participation aux pèlerinages...](#) »

J'atteste également avoir été informé(e) et lu la notice d'information relative au **fonctionnement des garanties « responsabilité civile »** de la mutuelle Saint-Christophe (arrêté du 31 octobre 2003 – annexe de l'article A.112 du Code des assurances).

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du pèlerinage à LOURDES du 6 au 11 avril 2026, organisé par le diocèse de Saint-Claude,

J'AUTORISE :

Ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude du LUNDI 28/04 au SAMEDI 03/05/2025 pendant le pèlerinage diocésain de LOURDES 2026.

L'utilisation des images et sonores réalisés par leurs publications ou diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter
- Page Facebook : [https://www.facebook.com/Direction des pelerinages du Diocese de Saint-Claude](https://www.facebook.com/Direction-des-pelerinages-du-Diocese-de-Saint-Claude)

Sans limite de quantité, dans le cadre du pèlerinage LOURDES 2025.

Ainsi, vous reconnaissiez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Saint-Claude, à titre gracieux

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans. Et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse de Saint-Claude à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.

En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseignés sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le diocèse de Saint Claude et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au responsable du service diocésain des pèlerinages [Maison du Diocèse, 21 rue St Roch, 39800 Poligny].

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude à l'adresse suivante : Maison du Diocèse, 21 rue St Roch, 39800 Poligny.

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Saint-Claude contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.